

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-444

présenté par

M. Abad, M. Straumann, M. Pauget, Mme Meunier, M. Menuel, M. Cordier, M. Thiériot, Mme Levy, M. Schellenberger, M. Hetzel, M. Vialay, M. Perrut, M. Ciotti, M. de la Verpillière, M. Reiss, M. Jean-Pierre Vigier, M. Descoeur, M. Breton, M. Lurton, Mme Brenier, M. Viala, M. Vatin, Mme Dalloz, M. Ferrara et M. Minot

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 21, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article augmente la taxe sur les billets d'avion.

Cette mesure nous semble inappropriée au vu de l'impact qu'ont eu les manifestations des « Gilets jaunes » sur le tourisme.

Le mouvement des Gilets jaunes a engendré une baisse globale de l'activité touristique française fin 2018 et début 2019. Celle-ci se ressent nettement en Ile-de-France. Dans l'hôtellerie-restauration à Paris et en Île-de-France, la perte de chiffre d'affaires s'élève à plus de 250 millions d'euros selon le président du Groupement national des indépendants du secteur.

Les manifestations auraient entraîné une baisse d'activité de 10 % au mois de décembre par rapport à 2017. Les professionnels du tourisme ont d'ailleurs fait savoir qu'en janvier-février, les arrivées aériennes internationales en France ont baissé de 8,6 % par rapport à la même période il y a un an.

Afin de laisser un peu de répit à ce secteur, il est proposé de laisser un an supplémentaire sans taxe et de n'appliquer ce dispositif qu'en 2021.